

Réf: Dossier N° 003519

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « COMPAGNIE AGRICOLE ELEVAGE ET
MARAICHAGE » en abrégé « COMPAGNIE AGRILEMAR »

Siège social Abidjan, Yopougon, NIANGON,lot 128,

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 15/02//2021 , et enregistrés au CEPICI le 05/03/202, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « COMPAGNIE AGRICOLE ELEVAGE ET
MARAICHAGE » en abrégé « COMPAGNIE AGRILEMAR »

Objet : ELEVAGE DE VOLAILLES, DE PORCS, DE LAPINS, DE BOVINS ETC,
EXPLOITATION MARAICHERE: GOMBOS, PIMENTS, PIMENTS, AUBERGINES, CHOUX ETC,
EXPLOITATION AGRICOLE: MANGUE, PAPAYE, ORANGE, CITRONS ETC,
COMMERCIALISATION DES PRODUITS D'ELEVAGES DE MARAICHAGES ET D'AGRICOLES PRECITES.

DIVER
ET POUR LA REALISATION DE L'OBJET SOCIAL:
L'ACQUISITION, LA LOCATION ET LA VENTE DE TOUS BIENS MEUBLES ET
IMMEUBLES
LEmprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

LA PRISE EN LOCATION GERANCE DE TOUS FONDS DE COMMERCE

LA PRISE DE PARTICIPATION DANS TOUTE SOCIETE EXISTANTE OU DEVANT ETRE CREEE.

ET GENERALEMENT, TOUTE OPERATIONS FINANCIERES, COMMERCIALES, INDUSTRIELLES, MOBILIERE, SE RAPPORTANT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT A L'OBJET SOCIAL OU POUVANT EN FACILITER L'EXTENSION OU LE DEVELOPPEMENT

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires,

numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Yopougon, NIANGON,lot 128,

Dirigeant(s) : Mme GNAHOUA SALY DOROTHEE EPSE YOHOU (GÉRANT)

RCCM : n° CI-ABJ-03-2021-B12-00927 du 20/08/2021 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°06258/GTCA/RC/2021 du 20/08/2021

